



Pour le Conseil de l'Onpes du 7 février 2019

Projet d'agenda des séances du groupe de travail « Indicateurs »

Présentation générale

Partant de la note de Jean-Luc Outin présentée au Conseil de l'Onpes le 5 juin 2018 (annexe n°1), une réunion s'est tenue le 26 novembre 2018 entre le président de l'Onpes, son secrétariat général et Jean-Luc Outin, pilote du groupe de travail « Indicateurs », pour identifier les manques et les améliorations qui pourraient être apportées au tableau de bord des indicateurs de suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale de l'Observatoire et préparer les prochaines séances du groupe de travail (annexe n°2).

Ces séances s'articuleront autour des trois principales thématiques qui structurent le tableau de bord : les inégalités, les revenus et les conditions de vie ; la grande pauvreté ; l'accès aux droits fondamentaux. Huit séances sont prévues entre le mois de mars et la fin de l'année 2019. La fréquence est donnée à titre indicatif, les dates seront fixées prochainement selon les disponibilités des intervenants et des participants.

Le groupe « Indicateurs » pourra être consulté dans le cadre d'un travail à venir du CREDOC à la demande du secrétariat général de l'Onpes. Ce dernier consiste en partie à introduire et exploiter de nouvelles questions dans la vague de juin 2019, en face à face, de l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » du CREDOC desquelles seront déduits d'éventuels indicateurs pour le tableau de bord de l'Observatoire. Ces questions pourront notamment porter sur la pauvreté subjective, l'invisibilité sociale, l'isolement relationnel et la fracture numérique.

Un récapitulatif des décisions prises par le Conseil de l'Onpes concernant le tableau de bord d'indicateurs de l'Onpes figure dans l'annexe n°3.

Sont joints à ce document :

- le tableau de bord d'indicateurs de l'Onpes (remis en séance dans le dossier distribué aux membres),
- la note pour le groupe « Indicateurs » de Jean-Luc Outin présentée devant le conseil de l'Onpes le 5 juin 2018 (ANNEXE n°1)
- le relevé de décisions de la réunion du 26 novembre 2018 (ANNEXE n°2),
- le relevé des décisions du conseil de l'Onpes quant à l'enrichissement du tableau de bord d'indicateurs (ANNEXE n°3).

Contenu des séances et calendrier prévisionnel

L'accès aux droits fondamentaux

○ 1^{ère} séance – La fracture numérique – Mars 2019

Catégorie du ou des indicateur(s) : nouveau

Objectif(s) : introduire un nouvel indicateur de suivi de la fracture numérique et des inégalités d'accès aux aides et services publics en ligne

Le tableau de bord de l'Onpes ne comporte pas d'indicateur relatif à la fracture numérique. Pourtant la généralisation de la dématérialisation des démarches administratives, dans un contexte de fermeture des guichets, nous invite à observer de plus près le rapport aux outils numériques des personnes pauvres ou fragilisés. Dans quelle mesure ces populations disposent-elles d'équipements numériques (ordinateur, smartphone...) ? Ont-elles une connexion internet à leur domicile ? Le cas échéant, utilisent-elles internet pour réaliser leurs démarches administratives ? Rencontrent-elles des difficultés dans la réalisation de ces démarches qui limiteraient l'accès à leurs droits ?

Cette séance aura pour objectif de définir un ou plusieurs indicateurs susceptibles de rendre compte de la fracture numérique et des éventuelles difficultés d'accès aux droits qu'elle peut générer. Il s'agira de passer en revue les différentes enquêtes qui permettent d'appréhender ces problématiques afin de voir dans quelle mesure elles peuvent être mobilisées de façon régulière par l'Onpes pour produire un indicateur.

Suggestion d'interventions :

- Secrétariat général de l'Onpes : présentation de quelques résultats à partir de l'enquête SRCV de l'Insee
 - Insee : présentation de l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'Insee réalisée auprès des ménages
 - Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep) et/ou Conseil général de l'économie (CGE) et/ou Agence du Numérique : présentation du Baromètre du numérique à partir de l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français du CREDOC
 - Secours catholique : présentation de quelques résultats issus de l'enquête « Enquête d'une protection sociale plus juste »
- 2^e séance – Du décrochage scolaire aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes – Avril 2019

Catégorie du ou des indicateur(s) : ancien

Objectif(s) : à définir par le conseil de l'Onpes

Le tableau de bord de l'Onpes comporte un indicateur sur les sorties précoces du système scolaire. Cet indicateur, produit par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, mesure la part de jeunes âgés de 18 à 24 ans en dehors de tout système de formation et sans diplôme, ou diplômés uniquement du diplôme national du brevet.

La pertinence de l'indicateur a cependant été contestée car une partie des sortants précoces reviendrait dans le système de formation après leur sortie. Cette limite invite l'Onpes à évaluer l'ampleur du phénomène et, dans l'éventualité où celui-ci serait trop important, à réfléchir à d'autres indicateurs. Il a notamment été suggéré que l'Onpes retienne dans son tableau de bord un indicateur relatif aux jeunes « ni en éducation, ni en formation, ni en emploi » (NEET) qui pourrait venir compléter ou se substituer au taux de sortants précoces du système scolaire.

Cette piste devra cependant être discutée car elle soulève plusieurs questions quant au phénomène que souhaite éclairer l'Observatoire : s'agit-il de rendre compte du décrochage scolaire, des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes ou de la marginalisation des jeunes sans qualification sur le marché du travail, voire sans prise en charge et accompagnement pour s'insérer socialement et professionnellement ?

À ce jour, deux indicateurs « NEET » coexistent : un produit par l'Insee/la Dares, un autre calculé par l'OCDE. Outre l'examen du taux de sortants précoces du système scolaire, cette séance pourra donc également avoir comme objectif de présenter les spécificités de ces deux indicateurs et, plus généralement, de discuter des apports et des limites d'un tel indicateur pour appréhender les difficultés d'insertion des jeunes et rendre compte d'une jeunesse invisible, sans statut.

Suggestion d'interventions :

- Présentation des limites de l'indicateur du taux de sortants précoces par la DEPP
- Présentation de l'indicateur « NEET » utilisé par l'OCDE
- Présentation de l'indicateur « NEET » utilisé par l'Insee/la Dares
- Présentation de résultats sur les profils des jeunes NEET par la DREES (bureau « Jeunesse et famille ») à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)
- Présentation d'un rapport de recherche de Claire BERNOT-CABOCHE : « Les jeunes « invisibles » ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement en France et en Europe »

○ **3^e séance – Invisibilité sociale et isolement relationnel – Mai 2019**

Catégorie du ou des indicateur(s) : nouveaux

Objectif(s) : introduire deux indicateurs de suivi de l'invisibilité sociale et de l'isolement relationnel

Le conseil de l'Onpes a acté l'introduction d'un indicateur sur l'invisibilité sociale et sur l'isolement relationnel¹.

Le contenu de la séance reste encore à définir mais plusieurs pistes ont été évoquées :

- Concernant l'invisibilité sociale : dans le cadre de la préparation de son rapport sur l'invisibilité sociale, l'Onpes avait introduit en 2014 dans l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » du CREDOC un module de questions consacré à cette thématique. Le secrétariat général de l'Onpes propose de reconduire ce module. La séance aura donc deux objectifs : discuter éventuellement de la formulation, et surtout de l'enrichissement éventuel des questions qui seront introduites dans l'enquête ; réfléchir à la construction d'un indicateur sur la base des résultats issus de l'enquête 2015 du CREDOC.
- Concernant l'isolement relationnel : différentes enquêtes statistiques / sources associatives (enquête SRCV de l'Insee, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux de la DREES, enquête Sans-domicile de l'Insee, Baromètre d'opinion de la DREES, baromètre de la Fondation de France, enquête des Petits frères des pauvres, données du Secours catholique...) permettent d'appréhender cette thématique. Les producteurs de ces données ainsi que des chercheurs travaillant sur le sujet pourront être auditionnés dans le cadre de cette séance. L'objectif serait d'identifier les apports et les limites des questions et indicateurs qui existent à ce jour et qui seraient susceptibles de nous intéresser (périodicité, champ, nature de l'information) afin de voir dans quelle mesure ces derniers peuvent être directement intégrés au tableau de bord et, dans le cas contraire, de formuler des questions pour l'enquête du CREDOC.

¹ Pour mémoire, le conseil s'est prononcé en faveur d'un indicateur sur l'isolement relationnel lors de la réunion 7 décembre 2017. Par ailleurs, le rapport de l'Onpes sur l'invisibilité sociale préconisait le suivi d'un indicateur dédié.

○ **4^e séance – Accès aux soins et à la cantine scolaire – Juin 2019**

Catégorie du ou des indicateur(s) : ancien (taux de renoncement aux soins pour raisons financières) et nouveau (cantine scolaire)

Objectif(s) : remplacer l'indicateur de renoncement aux soins pour raisons financières dont le suivi ne pourra plus être assuré ; introduire un indicateur d'accès à la cantine scolaire

Le tableau de bord de l'Onpes comporte un indicateur de renoncement aux soins pour raisons financières. Cet indicateur mesure la proportion de personnes ayant renoncé à au moins un soin (optique, dentaire, consultation médecin, autres soins ou examens) pour des raisons financières au cours des douze derniers mois. Il est produit à partir de l'enquête EHIS-ESPS conduite tous les deux ans par l'Irdes. L'enquête va cependant être remplacée par l'enquête EHIS en 2019 qui aura désormais lieu tous les 6 ans. Le module sur le renoncement sera remplacé par un module « européen » sur les besoins de soins non-satisfaits qui ne mesurera pas tout à fait la même chose et ne permettra donc plus de suivre l'indicateur de renoncement aux soins.

Par ailleurs, le secrétariat général propose d'introduire un nouvel indicateur relatif aux inégalités sociales d'accès à la cantine scolaire. Il viendrait enrichir le tableau de bord de l'Onpes de suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants. D'après une étude du CNESCO², au collège en 2016, les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées et très favorisées. Ces inégalités sont d'autant plus préoccupantes qu'elles peuvent contribuer à creuser les inégalités sociales de santé.

Cette séance aura donc pour objectif :

- d'une part, d'expertiser la notion de « besoins non satisfaits » dans la prochaine EHIS et de voir dans quelle mesure d'autres sources (enquêtes de la statistique publique, données associatives) permettraient de calculer un indicateur de renoncement aux soins satisfaisant ;
- d'autre part, de discuter des contours d'un indicateur d'inégalités d'accès à la cantine scolaire.

Suggestions d'interventions :

- Présentation par l'Irdes du module sur les besoins de soins non-satisfaits de l'EHIS 2019
- Présentation par l'Insee de l'indicateur de renoncement aux soins mesuré à partir de SRCV
- Médecins du monde
- Secours catholique

² Citée dans Math Antoine, « L'accès à la cantine scolaire pour les enfants de familles défavorisées », janvier 2019

- Présentation par Antoine Math de son travail sur l'accès à la cantine scolaire pour les enfants de familles défavorisées
- Présentation par la DEPP de l'indicateur de fréquentation des services de restauration scolaire
- **5^e séance – Le poids des dépenses de logement et d'énergie – Juillet 2019**

Catégorie du ou des indicateur(s) : ancien (part de ménages avec un taux d'effort net > à 40%) et nouveau (précarité énergétique)

Objectif(s) : actualiser l'indicateur relatif au taux d'effort logement à partir des travaux de l'Onpes sur le mal-logement ; ajouter un indicateur de précarité énergétique en lien avec les travaux conduits par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE)

Le tableau de bord de l'Onpes comporte un indicateur qui mesure la part de ménages dont les dépenses de logement sont supérieures à 40% de leur revenu. Cet indicateur concerne cependant l'ensemble des ménages. Il ne rend donc pas compte de la pression financière qui s'exerce avant tout sur les ménages situés dans le bas de la distribution des revenus. Par conséquent, il a été suggéré de remplacer cet indicateur par l'indicateur d'effort financier excessif mis en avant dans le rapport *Mal-logement, mal-logés* de l'Onpes, en veillant à distinguer les ménages à bas revenus des ménages à bas revenus et aux ressources modestes³.

Cette séance aura donc pour objectif de discuter de cet indicateur à partir de résultats renouvelés, calculés par le secrétariat général de l'Onpes à partir de l'enquête SRCV. La séance a également pour objectif de réfléchir à l'introduction d'un indicateur de précarité énergétique à partir des récents travaux du commissariat général au développement durable (CGDD)⁴ et du médiateur national de l'énergie (MNE)⁵ qui alimentent les indicateurs de suivi de la précarité énergétique de l'ONPE. Ces travaux pourront être mis en perspective avec ceux de l'Insee sur le taux d'effort énergétique.

Suggestions d'interventions :

- Présentation par le secrétariat général de l'Onpes de résultats liés à l'indicateur d'effort financier excessif à partir de l'enquête SRCV

³ Pour rappel, les ménages confrontés à une pression financière excessive en logement sont les ménages à bas revenus et aux ressources modestes dont le taux d'effort net moyen est strictement supérieur à 40% de leur revenu. En 2013, près d'un quart d'entre eux étaient concernés. Ils étaient environ un tiers parmi les ménages à bas revenus et environ 15% parmi les ménages aux ressources modestes.

⁴ À partir du modèle de micro-simulation Prometheus, qui s'appuie sur des données de la statistique publique (Insee, ministère de la Transition écologique et solidaire, CEREN...), le CGDD estime annuellement l'indicateur de taux d'effort énergétique pour les 3 premiers déciles de revenus (TEE_3D).

⁵ Le MNE calcule un indicateur de froid ressenti à partir du Baromètre Énergie-Info mais non ciblé sur les bas revenus.

- Présentation de l'indicateur de taux d'effort énergétique estimé par le CGDD
- Présentation de l'indicateur de froid ressenti calculé par le MNE

Grande pauvreté

- **6^e séance – La pauvreté au seuil de 40% et de 50% du niveau de vie médian – Automne ou fin d'année 2019**

Catégorie du ou des indicateur(s) : anciens

Objectif(s) : réfléchir à des indicateurs secondaires pour mieux caractériser les populations en situation de grande pauvreté ; promouvoir une meilleure articulation entre les données de la statistique publique et les données associatives et administratives

Le contenu de la séance reste encore à définir. A ce stade, il s'agirait de définir des indicateurs secondaires qui permettraient d'éclairer davantage les caractéristiques des populations en situation de grande pauvreté.

L'Onpes fait l'hypothèse que les personnes situées sous le seuil de pauvreté à 40% du niveau de vie médian correspondent aux populations connues des CCAS et accueillies par les associations, tandis que celles situées sous le seuil de pauvreté à 50% correspondent davantage aux bénéficiaires des minima sociaux et aux publics des CAF.

L'un des objectifs de cette séance serait de tester cette hypothèse et d'étudier les possibilités d'articulation entre les données statistiques et les données associatives et administratives. Elle pourrait ainsi donner lieu à des indicateurs secondaires que l'Onpes mobiliserait dans ses analyses.

- **7^e séance – La pauvreté monétaire persistante – Automne 2019**

Catégorie du ou des indicateur(s) : ancien

Objectif(s) : enrichir l'analyse de l'évolution de la pauvreté réalisée chaque année par une approche longitudinale

A ce stade, l'objectif de cette séance serait de discuter l'indicateur de pauvreté monétaire persistante à retenir : conserve-t-on l'indicateur *ad hoc* ou lui préfère-t-on l'indicateur européen ? Quel recoupement éventuel entre les deux ?

Des travaux à venir de l'Onpes engagés pour alimenter le rapport 2020 sur les trajectoires et parcours des populations pauvres et en difficulté sociale pourront également nourrir cette séance.

Inégalités, revenus et conditions de vie

○ 8^e séance – Pauvreté subjective et indicateurs territoriaux – Automne 2019

Catégorie du ou des indicateur(s) : ancien (taux de pauvreté monétaire des cinq départements les moins pauvres/les plus pauvres) ; nouveau (pauvreté subjective)

Objectif(s) : enrichir l'analyse territoriale de la pauvreté ; ajouter un indicateur de pauvreté subjective

Le contenu de la séance reste encore à définir. Toutefois à ce stade, on distingue plusieurs pistes de réflexion :

- Concernant la pauvreté subjective

En lien avec les résultats sur la pauvreté en conditions de vie, sur les budgets de référence et dans la continuité des *Cahiers de l'Onpes* n°2 et des travaux d'Adrien Papuchon et de Nicolas Duvoux sur le sentiment de pauvreté, il a été suggéré d'introduire un indicateur de pauvreté subjective dans le tableau de bord de l'Onpes. Afin de consolider et d'enrichir ces travaux, le secrétariat général de l'Onpes propose d'introduire les questions du Baromètre d'opinion de la DREES qui permettent de mesurer le sentiment de pauvreté dans la prochaine enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » du CREDOC.

Suggestion d'interventions :

- une présentation des travaux d'Adrien Papuchon et de Nicolas Duvoux orientée vers la recherche d'indicateurs de suivi du phénomène,
- une présentation des résultats de la collecte 2019 de l'enquête du CREDOC et une discussion sur les contours d'un indicateur à retenir
- Concernant les indicateurs territoriaux

Le tableau de bord comporte un indicateur sur le taux de pauvreté monétaire moyen des cinq départements les plus pauvres et les moins pauvres de France. Le conseil de l'Onpes s'est cependant interrogé lors de la réunion du 9 octobre 2018 sur la pertinence du niveau retenu pour l'analyse. L'indicateur ne permet pas de rendre compte de la complexité de la réalité territoriale. Par ailleurs, cet indicateur, calculé à partir de Filosofi, risque d'être remis en question par la réforme de la taxe d'habitation.

Cette séance aurait donc pour objectif de réfléchir aux contours d'un nouvel indicateur dans l'éventualité où notre indicateur ne pourrait plus être suivi. Il s'agira également de réfléchir à des indicateurs secondaires afin d'enrichir l'analyse territoriale de la pauvreté conduite par l'Onpes.



Suggestions d'intervention :

- présentation par l'Insee des effets de la suppression de la taxe d'habitation et du nouveau découpage à venir des zonages d'étude
- présentation des travaux de l'Observatoire des territoires et de l'Observatoire national de la politique de la ville du CGET (rapports annuels, baromètre de la cohésion des territoires, étude sur le délaissement territorial réalisée à partir de l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français »)

ANNEXE N°1 - Note de Jean-Luc Outin pour le groupe de travail « Indicateurs » de l'Onpes et présentée au conseil du 5 juin 2018

Cette note a pour objet d'introduire un travail de réflexion sur les indicateurs que l'ONPES utilise pour suivre l'évolution de la pauvreté. Elle rappelle, d'abord, le cadre d'analyse à partir duquel l'Observatoire appréhende la pauvreté. Elle mentionne ensuite les indicateurs retenus pour constituer le tableau de bord mis en place. Enfin, elle présente les évolutions qui pourraient être envisagées, d'une part, pour intégrer de nouvelles approches de la pauvreté et, d'autre part, l'incidence de transformations (socio-économiques, socio-techniques, etc.) observées au plan global comme au niveau individuel ayant des répercussions sur certaines manifestations de la pauvreté. De plus, il s'agit de mieux prendre en compte les évolutions du système statistique public, national ou européen, comme les informations collectées par les acteurs associatifs.

1. Cadre d'analyse général

Afin d'appréhender les phénomènes de pauvreté dans toute leur complexité, l'ONPES a privilégié une analyse qui se fonde sur la définition donnée en 1984 par le conseil européen. Celui-ci considérait alors que les personnes pauvres « *sont celles dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent* ». Dans cette perspective et pour fonder les indicateurs de mesure de la pauvreté, l'ONPES a retenu une approche qui fait référence à quatre dimensions principales.

La pauvreté est un phénomène relatif : elle doit être saisie en lien avec les inégalités dont elle constitue une manifestation radicale/ultime. Quelles que soient leurs particularités, les situations d'extrême pauvreté doivent être pensées dans cette perspective afin d'être appréhendées comme des « construits sociaux » qui interrogent le fonctionnement social dans son ensemble.

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle doit être caractérisée sous des angles variés et à partir de points de vue différents à l'aide d'une série d'indicateurs. Cette pluralité des indicateurs construit des représentations complexes (et parfois contre intuitives) de la pauvreté, Leur confrontation aide à mieux cerner les relations non univoques existant entre les différentes dimensions de la pauvreté (niveau de vie, conditions de vie, accès aux droits, perceptions, etc.).

La pauvreté est un phénomène dynamique : la connaissance des trajectoires de pauvreté est indispensable pour comprendre véritablement les caractéristiques d'un état observé à un moment donné, tant à un niveau individuel qu'au plan global.

La pauvreté est un phénomène territorialement situé : la référence à un contexte territorial précis, de proximité relative, contribue à éclairer les états et les trajectoires individuelles de pauvreté

compte tenu des interactions multiples entre les caractéristiques des personnes, l'histoire socio-économique des territoires et leurs systèmes d'acteurs (politiques, institutionnels).

Dans cette approche, les ressources dont disposent les individus sont constituées non seulement de revenus monétaires tirés de l'activité professionnelle, des prestations sociales ou des revenus de la propriété mais aussi de prestations en nature et de services découlant de l'accès à des droits sociaux.

Quoi qu'il en soit, il faut rappeler que les indicateurs statistiques sont des constructions normatives. Il est donc important que leur commentaire soit associé à une présentation méthodologique suffisamment détaillée pour préciser l'intérêt et les limites de la mesure qui en découle.

Les principes à respecter pour la construction d'indicateurs sociaux

(in Atkinson T., Cantillon B., Marlier E., Nolan B., 2002, *"Social Indicators, The EU and Social Inclusion"*, Oxford University Press)

Concernant les indicateurs individuels :

Un indicateur doit saisir l'essence d'un problème et avoir une interprétation normative claire et reconnue

Un indicateur doit être solide et statistiquement validé

Un indicateur doit être sensible aux interventions politiques efficaces mais non sujet à manipulations

Un indicateur doit pouvoir être mesuré de manière suffisamment comparable avec les normes appliquées par l'ONU et l'OCDE

Un indicateur doit être fondé sur des données récentes et susceptibles de révision

Concernant un portefeuille d'indicateurs :

Le portefeuille d'indicateurs doit être équilibré à travers les différentes dimensions qui le composent

Les indicateurs doivent être cohérents les uns par rapport aux autres et le poids de chaque indicateur au sein de l'ensemble du portefeuille doit être proportionné

2. Tableau de bord actuel

Afin d'alimenter le débat public portant sur l'évolution de la pauvreté, l'Onpes a mis en place, depuis une quinzaine d'années, un « tableau de bord » mis à jour et commenté chaque année. Il comprend 21 indicateurs répartis en quatre grandes rubriques : Inégalités, revenus et conditions de vie ; grande pauvreté ; accès aux droits sociaux ; indicateurs liés à la stratégie Europe 2020.

Le commentaire périodique s'accompagne d'une contextualisation socio-économique, principalement axée sur les évolutions du PIB (croissance économique) et celles du marché du travail (emploi et chômage) afin d'éclairer certaines évolutions des indicateurs. De manière plus succincte, les difficultés de logement sont rappelées à grand trait ; de même, des données complémentaires sont utilisées pour préciser la représentation de la pauvreté fournie par le tableau de bord de l'ONPES.

2.1 Inégalités, revenus et conditions de vie

2.1.1 Inégalités de niveau de vie : approche générale

Elles sont appréhendées en rapportant la masse des niveaux de vie détenus par les 20 % des personnes les plus riches à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Indicateur : rapport inter-quintiles des niveaux de vie (100-S80/S20)

Disponibilité : annuelle

Champ : France métropolitaine ; personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétro-polées de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux depuis 2005.

2.1.2 Inégalités de niveau de vie : approche socio-démographique

Elles sont appréhendées en rapportant le niveau de vie médian des personnes âgées de 65 ans et + à celui des personnes de 18-64 ans.

Indicateur : Niveau de vie médian des 65ans et plus / niveau de vie médian des 18-64 ans

Disponibilité : annuelle

Champ : France métropolitaine ; personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétro-polées de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux depuis 2005.

2.1.3 Pauvreté monétaire au seuil de 60% du revenu médian : approche générale

La pauvreté monétaire au seuil de 60 % du revenu médian est mesurée par la proportion d'individus vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu, net d'impôts directs, par unité de consommation est inférieur à un montant équivalent à 60 % du niveau de vie médian de la population. Le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie (la médiane partage la population en parties égales, l'une dispose d'un niveau de vie supérieur à la médiane, l'autre a un niveau inférieur à la médiane).

Indicateurs : Seuil de pauvreté, Effectifs (nombre de personnes pauvres), Taux de pauvreté

Disponibilité : annuelle

Champ : France métropolitaine ; personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétro-polées de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux depuis 2005.

Remarque : un indicateur de pauvreté ancré dans le temps est disponible. Il permet de neutraliser les variations intervenant de période en période dans la distribution des niveaux de vie.

2.1.4 Pauvreté monétaire au seuil de 60% du revenu médian : familles monoparentales

La pauvreté des familles monoparentales au seuil de 60 % du niveau de vie médian est appréhendée par la proportion de personnes vivant dans ces ménages et dont le revenu, net des impôts directs par unité de consommation (niveau de vie), est inférieur à un montant équivalent à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Indicateur : Taux de pauvreté

Disponibilité : annuelle

Champ : France métropolitaine ; personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux depuis 2005.

Remarque : La situation de monoparentalité retenue ici inclut tous les ménages ayant des enfants partageant leur logement, quel que soit leur âge.

2.1.5 Pauvreté monétaire au seuil de 60% du revenu médian : enfants de moins de 18 ans

La pauvreté des enfants est appréhendée par la proportion d'enfants de moins de 18 ans qui appartiennent à un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire à 60%.

Indicateur : Taux de pauvreté

Disponibilité : annuelle

Champ : France métropolitaine ; personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux depuis 2005.

2.1.6 Pauvreté en conditions de vie : approche générale

Les difficultés en conditions de vie (ou « privations ») sont mesurées par un indicateur qui synthétise les réponses des ménages à vingt-sept questions relatives aux contraintes budgétaires, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement qu'ils expriment. On considère comme étant « pauvres en conditions de vie » les ménages subissant au moins huit carences ou difficultés parmi les vingt-sept retenues dans l'enquête sur les conditions de vie de l'INSEE. Le choix de 8 items sur 27 est conventionnel et a répondu au souci de définir un groupe de taille comparable à celui identifié par le taux de pauvreté monétaire. Jusqu'en 2004, l'indicateur était calculé à partir de l'Enquête Permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Depuis cette date, il est calculé à partir du dispositif européen SILC-SRCV (*Statistics on Income and Living Conditions – statistiques sur les ressources et les conditions de vie*).

Indicateurs : Effectifs, Taux

Disponibilité : annuelle

Champ : Ménages ordinaires vivant en France métropolitaine

Source : Insee, enquêtes EPCV, SRCV-SILC

Remarque : L'indicateur synthétique peut être décomposé en ses quatre composantes. Il peut être ventilé selon des critères socio-démographiques, socio-professionnels, de niveau de vie, etc. La refonte en cours de l'enquête entrainera, à terme, une nouvelle approche de la pauvreté en conditions de vie.

Les 27 Indicateur de difficultés en conditions de vie sont les suivants :

Contrainte budgétaire
Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)
Découverts bancaires (très souvent)
Couverture des dépenses par le revenu difficile
Aucune épargne à disposition
Recours aux économies
Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver».
Retards de paiement : en raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises, au cours des 12 derniers mois
Factures (électricité, gaz, téléphone, etc.)
Loyer et charges
Versements d'impôts
Restrictions de consommation : Les moyens financiers ne permettent pas de
Maintenir le logement à bonne température
Payer une semaine de vacances une fois par an
Remplacer des meubles
Acheter des vêtements neufs
Manger de la viande tous les deux jours
Recevoir
Offrir des cadeaux
Posséder 2 paires de chaussures
Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines
Difficultés de logement
Surpeuplement important ou modéré
Absence de salle de bain à l'intérieur du logement
Absence de toilettes à l'intérieur du logement
Absence d'eau chaude
Absence de système de chauffage
<i>Critiques du logement (sans considération financière):</i>
Logement trop petit
Logement difficile à chauffer
Logement humide
Logement bruyant

2.1.7 Pauvreté monétaire au taux de 60% ou pauvreté en conditions de vie : approche générale

Cet indicateur recouvre la situation de trois groupes : les personnes pauvres du point de vue monétaire et pauvres en conditions de vie, les personnes pauvres seulement du point de vue monétaire, les personnes pauvres seulement du point de vue des conditions de vie.

Indicateurs : Effectifs, Taux. Par rapport aux indicateurs de pauvreté monétaire, l'unité statistique est le ménage comme c'est également le cas pour le taux de pauvreté en conditions de vie. Pour une année donnée N, la pauvreté en condition de vie porte sur l'année N, la pauvreté monétaire sur l'année N-1.

Disponibilité : annuelle

Champ : Ménages ordinaires vivant en France métropolitaine

Source : Insee, enquêtes SRCV-SILC

2.1.8 Pauvreté monétaire des cinq départements les plus pauvres

Elle est mesurée par le taux moyen de pauvreté monétaire à 60 % des 5 départements les plus pauvres.

Indicateur : Moyenne simple (i.e. ne tenant pas compte de l'importance de la population des départements) des taux départementaux de pauvreté monétaire.

Disponibilité : annuelle

Source : Dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) – Insee

Champ : France métropolitaine, départements de la Réunion, Martinique ; ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans domicile)

Remarque : Remplace les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL).

2.1.9 Pauvreté monétaires des cinq départements les plus riches

Elle est mesurée par le taux moyen de pauvreté monétaire à 60 % des 5 départements les plus riches.

Indicateur : Moyenne simple (i.e. ne tenant pas compte de l'importance de la population des départements) des taux départementaux de pauvreté monétaire.

Disponibilité : annuelle

Source : Dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) – Insee

Champ : France métropolitaine, départements de la Réunion, Martinique ; ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans domicile)

Remarque : Remplace les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL).

2.1.10 Pauvreté monétaire en emploi, au seuil de 60% du revenu médian

Est considérée comme travailleur pauvre toute personne ayant été en emploi pendant sept mois sur les douze mois de la période de référence (définition européenne) et qui appartient à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian. Avec l'enquête SRCV-SILC d'une année donnée N, le statut de travailleur est défini à l'aide du calendrier d'activité disponible pour les douze mois de l'année N-1, en cohérence avec la période d'observation des revenus (N-1).

Indicateur : Taux de pauvreté en emploi

Disponibilité : annuelle

Sources : Insee, enquête SILC-SRCV pour les données de 2003 à 2007 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2011.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Remarque : Cet indicateur peut être complété par les taux de pauvreté monétaire des salariés et des non-salariés ainsi que par le taux correspondant pour les chômeurs

2.1.11 Intensité de la pauvreté monétaire au seuil de 60% : approche générale

L'intensité de la pauvreté monétaire analyse la répartition des niveaux de vie des personnes pauvres. L'indicateur mesure l'écart relatif entre le seuil de pauvreté (à 60 % de la médiane des niveaux de vie) et le niveau de vie médian des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Indicateur : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté

Disponibilité : annuelle

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux depuis 2005.

Remarque : Ce taux existe également pour le seuil de pauvreté à 50%.

2.2 Grande pauvreté

2.2.1 Pauvreté monétaire au seuil de 50% du revenu médian : approche générale

Cf. supra pauvreté monétaire au seuil de 60% du revenu médian

Remarque : L'indicateur peut être décliné selon des critères socio-démographiques et socio-professionnels

2.2.2 Pauvreté monétaire au seuil de 40% du revenu médian : approche générale

Cf. supra pauvreté monétaire au seuil de 60% du revenu médian

Remarque : Couvrant des effectifs limités, cet indicateur n'est pas ventilé selon des critères sociodémographiques ou socio-professionnels

2.2.3 Pauvreté monétaire au taux de 60% ET pauvreté en conditions de vie

L'indicateur de pauvreté monétaire (60 %) **ET** en conditions de vie mesure la part des ménages qui sont pauvres simultanément selon l'un et l'autre de ces deux critères.

Indicateurs : Effectifs, Taux. Pour une année donnée *N*, la pauvreté en condition de vie porte sur l'année *N* et la pauvreté monétaire sur l'année *N-1*.

Disponibilité : annuelle

Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine

Source : Insee, enquêtes SRCV-SILC

2.2.4 Pauvreté persistante

Elle mesure l'évolution du nombre de personnes qui sont en situation de pauvreté monétaire au seuil de 60 % pendant trois années consécutives.

Indicateur : Taux

Disponibilité : annuelle

Champ : personnes présentes 3 ans de suite, au sein d'un ménage résidant en France métropolitaine. L'année *N* correspond à l'année de revenu (enquête réalisée en *N+1*). Exemple : la proportion de personnes en situation de pauvreté persistante en 2006, correspond ici à la proportion de personnes pauvres en 2004, 2005 et 2006, parmi les personnes présentes ces 3 années

Source : Insee, panel SRCV-SILC

2.3 Accès aux droits fondamentaux

2.3.1 Demandeurs d'emploi non indemnisables

Indicateur : Pourcentage de DE non indemnisable parmi la population des DE correspondantes

Disponibilité : trimestrielle

Source : Dares et Pôle Emploi

Champ : Demandeurs d'emploi catégories A (sans aucune activité dans le mois), B (activité réduite de - 78 h), C (activité réduite de + 78 h) et D (dispensés de recherche d'emploi)

Remarque : La notion de demandeurs d'emploi non indemnisables a été substituée à celle de demandeurs d'emploi non indemnisés qui recouvre des situations hétérogènes (DE non susceptibles de s'ouvrir des droits à l'indemnisation chômage (assurance ou solidarité), DE ayant des droits ouverts mais non payés du fait d'activités réduites, délais de carence, etc.). L'indicateur est aussi disponible pour la population des DE inscrits en catégories A, B, C, D, E et dispensés de recherche d'emploi

2.3.2 Charge de logement

Les dépenses de logement (habitation principale) incluent, pour les propriétaires, les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement et les gros travaux, la taxe foncière et les charges de copropriété. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et charges locatives. Pour

tous, elles incluent la taxe d'habitation et les dépenses d'eau et d'énergie liées à l'habitation. Les allocations logement sont déduites de ces dépenses.

Indicateur : pourcentage des ménages consacrant aux dépenses de logement plus de 40% de leur revenu disponible (taux d'effort net)

Disponibilité : annuelle

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiant, logée gratuitement, fermier ou métayer

Source : SRCV – Silc Insee

2.3.3 Précarité énergétique

Les ménages qui consacrent plus de 10% de leur revenu aux dépenses énergétiques relatives à leur habitation principale sont définis comme étant en situation de précarité énergétique. Ces dépenses comprennent le chauffage, l'éclairage, les coûts liés à l'énergie nécessaire pour chauffer l'eau ainsi que la consommation des appareils électroménagers. Le revenu est le revenu total avant impôts et hors allocations logement tel que déclaré par le ménage dans l'enquête logement : il regroupe les revenus salariaux, les allocations chômage, les retraites et pensions, les revenus non salariaux, les prestations sociales et familiales, les revenus du patrimoine.

Indicateur : Part des ménages en situation de précarité énergétique

Disponibilité : périodique

Source : Insee Enquête nationale logement

Champ : France métropolitaine

2.3.4 Niveau scolaire

Population sortant du système scolaire à faible niveau d'études

Indicateur : proportion de la population âgée de 18-24 ans n'étant ni en formation initiale ni en formation continue et ne possédant aucun diplôme égal ou supérieur au CAP parmi la population ayant le même âge.

Source : Eurostat

Disponibilité : annuelle

Champ : France métropolitaine

Remarque : Indicateur dont la pertinence a été contesté par le service statistique du Ministère de l'Éducation nationale, au motif qu'une partie importante des sortants précoces reviennent dans le système de formation dans les années suivantes. Cet indicateur continue d'être publié par Eurostat au titre de la stratégie Europe 2020.

2.3.5 Santé

Indicateur : Taux de renoncement à au moins un soin pour des raisons financières au cours des douze derniers mois

Source : Enquête santé européenne- Enquête santé et protection sociale

Disponibilité : périodique

Champ :

Remarque : Le changement du questionnaire lors de l'enquête de 2012 (Taux de renoncement aux soins pour des raisons financières / taux de renoncement à au moins un soin pour raisons financières) induit une rupture de série qui ne permet pas d'avoir une série longue. Cet indicateur existe dans la base d'Euro stat, mais donne des estimations sensiblement différentes

2.4 Indicateurs d'inclusion Europe 2020

2.4.1 Population en « risque de pauvreté ou d'exclusion sociale »

Cet indicateur synthétique, retenu pour la définition des objectifs de réduction de la pauvreté à l'horizon 2020 (en pratique sur la période 2007/2017), dénombre les personnes qui se trouvent dans l'une des situations suivantes : disposer d'un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux) ; subir quatre difficultés ou privations sur les neuf retenues dans l'enquête EU/SILC ; être âgé de moins de 60 ans et appartenir à un ménage à très faible intensité de travail (dans lequel les adultes ont travaillé 20 % ou moins de leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée).

Indicateur : Effectifs et pourcentage. Pour une année donnée N, la pauvreté en condition de vie porte sur l'année N, la pauvreté monétaire sur l'année N-1 et l'intensité d'emploi sur l'année N-1. La faible intensité du travail du ménage correspond au seuil de 20% de travail annuel dans le ménage. Elle varie de 0 % pour un ménage sans emploi toute l'année à 100 % pour un ménage où tous les adultes ont travaillé toute l'année à temps plein.

Disponibilité : annuelle

Champ : France métropolitaine

Source : Eurostat

3. Actualisation du tableau de bord ONPES

L'énumération des directions dans lesquelles le tableau de bord de l'ONPES pourrait être approfondi ou étendu ne constitue pas un programme de travail du sous- groupe des indicateurs. Les conditions de faisabilité et les critères qui désignent un « bon indicateur » aideront à faire le tri nécessaire. Quelques points d'attention peuvent dès maintenant être soulevés.

En premier lieu, un tableau de bord comme son nom l'indique rassemble des données mises à jour annuellement. On peut déroger à cette règle à condition que l'espacement des informations soit de courte durée et prévisible. A défaut, on devrait se contenter d'éclairages partiels en accompagnement du tableau de bord certaines années.

En second lieu, il y a lieu de continuer d'assurer une correspondance entre les indicateurs nationaux et les indicateurs européens, particulièrement lorsque les définitions globales sont identiques et que seules les sources et certains aspects de méthode diffèrent.

Les propositions qui suivent tiennent compte de l'expérience acquise et des questions nouvelles apparues. Additionnées au tableau de bord actuel, elles risquent d'aboutir à un ensemble trop lourd et difficile à mettre à jour. Une réflexion est à conduire pour distinguer entre des indicateurs de premier et de second rang (comme dans le cas européen) et surtout pour assurer une mise à jour automatique de la base de données du TdB.

3.1 Champs à approfondir : quelques pistes possibles

3.1.1 Amélioration de champs déjà couverts

Pauvreté en conditions de vie

L'indicateur français est en cours de redéfinition. Le tableau de bord devra s'ajuster à une nouvelle série d'indicateurs de pauvreté non monétaire dont on peut espérer qu'elle permettra de mieux éclairer l'évolution de la pauvreté monétaire elle-même que ce n'est le cas aujourd'hui.

Logement

Taux d'effort : L'indicateur utilisé (avec un seuil de 40% du revenu disponible consacré aux dépenses de logement) couvre une population trop large, ce qui minore l'ampleur du phénomène. Par ailleurs, le dernier rapport thématique de l'Onpes « mal logement et mal logés » reflète une différence sensible entre les populations pauvres et les populations modestes, le premier groupe connaissant une évolution particulièrement élevée du taux d'effort logement net. Une révision du tableau de bord devrait donc s'interroger sur le bon seuil qui est actuellement celui du 3ème décile de revenus.

Autres indicateurs de mal-logement pour les ménages

De même, le dernier rapport thématique de l'Onpes fait-il apparaître d'autres indicateurs reflétant directement ou indirectement l'insuffisance d'une offre de logements locatifs adaptés aux ressources des personnes mal logées : taux de surpeuplement, proportion des jugements d'expulsion prononcés en comparaison du parc locatif, rythme de sortie des établissements d'hébergement temporaire vers le logement ordinaire. Sachant que l'insuffisance de logements adaptés aux ressources des familles pauvres apparaît comme un verrou de la pauvreté et de l'exclusion, une révision du tableau de bord de l'Onpes devrait conduire à identifier les indicateurs en fonction de leur pertinence et de la régularité de leur disponibilité.

En matière de précarité énergétique, les progrès récents des « chiffres clefs » publiés par l'ONPE grâce à des outils de simulation annuelle intermédiaire entre les dates espacées des ENL, devraient

permettre au tableau de bord de l'Onpes de se faire l'écho de deux mesures de la précarité énergétique :

- Celle du taux d'effort mesuré au regard d'un seuil fixe proche de la médiane du taux d'effort (calcul CGEDD)
- Celle du froid ressenti (calcul fourni par la Drees à l'aide de son baromètre annuel)

Formation : appréhension des sortants du système de formation à faible niveau

Si la nécessité de mesurer phénomène décrochage scolaire est réelle, la question de ce que l'on veut mesurer est à préciser (intervention C. Afsa lors d'une réunion de 2015) : Mesure à un instant donné, dans le temps ou en termes de différences locales. Les approches statistiques actuelles sont mal armées pour mesurer ce phénomène.

Rappel des sources actuelles :

Enquête emploi en continu contient question sur formation permettant de mesurer le décrochage selon deux approches :

- *Indicateur de flux* : sortants sans diplôme (= pas de diplôme du 2ème degré) ; calculés en moyenne sur 3 années, il fournit une estimation de 140 000 personnes (d'où des pb de significativité)
- *Indicateur de stock* : sortants précoces (sans diplôme, pas en formation). Les résultats montrent une baisse jusqu'en 2000, puis une stagnation depuis. En 2013, on observe une vraie rupture de série (baisse à 9,7%) du fait du changement de questionnaire : ordre question, nature question), procédure collective. Au total, il est difficile d'interpréter le chiffre indiquant « moins de jeunes sans diplôme ».

Ces 2 indicateurs mesurent 2 facettes de la question :

- la performance du système de formation à diplômer les individus
- le niveau de qualification des jeunes d'une tranche d'âge

Pour faire baisser le premier, il faut agir sur la prévention. Pour faire baisser le deuxième, il faut agir sur la remédiation (VAE, etc.).

- Avantage des 2 indicateurs : mesure annuelle, production rapide, comparaison européenne
- Inconvénients des 2 indicateurs : taille échantillon, pas de stat infra nationale, rupture de série

Solutions.

Pour stock : utiliser le RP (sondage, en continu : résultat de 2009 = de 2007 à 2011), question « inscrit ou non dans un établissement ».

Inconvénient : 1 seul indicateur, délai production, évolution annuelle déconseillée, pas de comparaisons européennes

Pour flux : Système interministériel d'échange d'info (SIEI) : mesure du phénomène, mesure annuelle ; mais peu utilisable car données de gestion, problème de la définition du décrochage (on voit réapparaître des jeunes dans le système de formation quelques années après une première sortie.

Perspective : pertinence durable des indicateurs de flux (frontière floue entre formation initiale et formation continue) ; indicateur de stock : travaux sur RP en cours (lisibilité de l'indicateur de jeunes sans diplôme, comparaison UE, disponibilité des données)

Pauvreté en emploi

Le taux moyen de pauvreté monétaire au seuil de 60% de la population active occupé (proche de 8% en 2015) recouvre en réalité des populations très hétérogènes selon la qualité des emplois plus ou moins précaires qu'elles occupent. Des travaux récents de l'Insee permettent de mieux mesurer cette qualité, ce qui ouvre la possibilité de mieux mesurer l'impact de la polarisation et de la précarisation du marché du travail sur la pauvreté des actifs ayant un emploi, au-delà de la distinction déjà opérée entre actifs salariés et non-salariés ayant un emploi.

Approche locale de la pauvreté

Cette approche se limite dans l'immédiat au constat du creusement des inégalités départementales. Dans le cadre du groupe de travail à mettre en place pour le rapport 2020/2021 consacré à l'apport des indicateurs territorialisés de pauvreté et d'exclusion sociale, le tableau de bord pourrait être enrichi par des cartes illustrant des données infra-départementales illustrant des processus urbains et ruraux de concentration des situations de pauvreté.

Populations particulières : enfants, jeunes, très pauvres

Le gouvernement s'apprête à adopter une stratégie destinée spécifiquement à prévenir et lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes. L'annonce a été faite que la stratégie serait assortie d'indicateurs d'objectifs dont une partie devrait pouvoir être reflétée dans le tableau de bord de l'Onpes.

Jeunes : l'indicateur relatif aux NEETS a été rendu visible par l'importance donnée à la « Garantie jeunesse européenne » et ce qui en tient lieu dans le cas de la France. Une des difficultés sera dans le choix de la tranche d'âge pertinente (16/24 ans, 18/30 ans) en lien avec les autres indicateurs du tableau de bord. Un indicateur des flux d'entrée ou de sortie dans le dispositif de la garantie jeune devra-t-il être considéré ? Il dénombre les « Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (15-24 ans) - % de la population totale du même groupe d'âge » : Ces jeunes satisfont les conditions suivantes : (a) ils ne sont pas employés (c.à.d. au chômage ou bien inactifs selon la définition du bureau international du travail) et (b) ils n'ont pas suivi d'études ou de formation dans les quatre semaines précédant l'enquête. Les données sont exprimées en pourcentage de la population totale du même groupe par âge et sexe, de laquelle sont exclus les jeunes n'ayant pas

donné de réponse à la question sur la participation à l'éducation et à la formation, et en variation (en points de pourcentage) sur une période de 3 ans. Les données proviennent de l'enquête sur les forces de travail dans l'UE (EFT-UE). Pour l'année 2017, l'indicateur s'élève à 11,5%.

Population des 0-6 ans : la stratégie porte une attention spécifique aux enfants de moins de 6 ans dans le champ de la santé ou de la socialisation. Le tableau de bord « pauvreté des enfants » de l'Onpes retient les indicateurs suivants :

Populations très pauvres :

Elles sont encore mal couvertes par la statistique publique qui appréhende les personnes en logement ordinaire. L'indicateur taux de pauvreté monétaire au seuil de 40% peut sous évaluer l'ampleur du phénomène du fait de l'importance des populations dépourvues de toute ressource, et/ou sans titre de séjour. Par ailleurs, cette population devrait être réduite par suite de l'amélioration graduelle des taux de recours aux minima sociaux et aux aides au logement, sauf pour les personnes non éligibles (jeunes de moins de 25 ans, personnes étrangères en situation irrégulière, etc.). Un approfondissement du tableau de bord de l'Onpes dans ce domaine devrait s'appuyer sur les sources associatives faisant l'objet d'une synthèse annuelle régulière.

3.1.2 Nouvelles approches susceptible d'être développées

Fracture numérique : disposition d'équipements numériques ; maîtrise des outils numériques ; zones blanches

Pauvreté subjective et/ou relationnelle

Le rapport de l'ONPES sur l'invisibilité sociale avait conclu à la nécessité d'apprécier l'exclusion sociale au moyen d'indicateurs ou d'enquête spécifiques permettant de rendre compte du vécu des personnes « privées de reconnaissance sociale ». Il avait alors recommandé que soient réitérées les enquêtes de l'INSEE sur l'isolement social, domaine où les modules complémentaires d'EU/SILC ont apporté récemment de nouveaux éclairages. Dans le même ordre d'idée, le baromètre annuel de la Drees souligne que le sentiment d'être pauvre ou mis à l'écart recouvre des populations non pauvres au sens monétaire. L'élargissement du tableau de bord à ces dimensions qualitatives, dont l'importance avait été soulignée par les budgets de référence, demande une réflexion sur les sources et sur l'interprétation des séries disponibles.

Trajectoires de pauvreté

Sachant que le tableau de bord actuel donne une importance certaine à l'interprétation des « trois cercles de pauvreté » illustré par les taux de pauvreté monétaire relative aux seuils de 60, 50, et 40% (voir commentaires du tdb 2017), l'intérêt d'un repérage régulier des trajectoires devrait se concentrer sur les entrées et sorties de ces seuils, sachant que chacun d'eux possède une signification particulière au regard de l'accès aux minima sociaux et/ou au marché du travail. La



préparation du rapport 2019/2020 devrait pouvoir éclairer les sources et les indicateurs correspondants.

3.2 Sources à explorer

Échantillon démographique permanent

Indicateurs européens

Eniams

Baromètres DREES

Données Secours Catholique / Samu social

.../....

Annexes - Tableau de bord de l'ONPES (Pièce attachée séparée)

Le dispositif ERFS

L'enquête conditions de vie des ménages

L'enquête logement

L'enquête santé

ANNEXE N°2 – Compte rendu de la réunion préparatoire du 26 novembre 2018

Compte rendu

Réunion du 26 novembre 2018

OBJET : Réunion préalable au lancement du groupe de travail « Indicateurs » de l'Onpes

PARTICIPANTS : DA SILVA Anthony, apprenti statisticien (Onpes)
ECHEGU Opale, chargée de mission (Onpes)
LELIEVRE Michèle, secrétaire générale (Onpes)
OUTIN Jean-Luc, membre du conseil de l'Onpes
VIGNON Jérôme, président de l'Onpes

- 1. Présentation du projet de fiches pour les prochaines publications du tableau de bord sur lequel travaillent Michèle et Anthony**
- 2. Passage en revue des indicateurs du tableau de bord, par dimension, à l'aune de la note rédigée par Jean-Luc à l'issue de la dernière réunion interne et des retours de certains producteurs de données (Irdes, DEPP)**

○ **Accès aux droits fondamentaux**

Cette thématique est une des raisons d'être du tableau de bord de l'Onpes puisque l'Observatoire a été créé en application de la loi d'orientation de 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Cependant les indicateurs actuels sont pour la plupart problématiques :

- Taux de « sortants précoces » du système scolaire : malgré les corrections apportées à la série de la DEPP, la pertinence de l'indicateur a été contestée car une partie des sortants précoces reviendrait dans le système de formation après leur sortie. L'Onpes doit réfléchir à un indicateur de substitution comme la part de NEET par exemple mais lequel choisir : l'indicateur européen ? Celui de l'OCDE ? De la Dares ?
- Taux de renoncement aux soins pour raisons financières : l'enquête bisannuelle EHIS-ESPS à partir de laquelle l'indicateur est calculé va être remplacée par l'enquête EHIS en 2019. Elle aura désormais lieu tous les 6 ans. Le module sur le renoncement sera remplacé par un module « européen » sur les besoins de soins non-satisfaits qui ne mesure pas tout à fait la même chose et qui ne permettra donc plus de suivre l'indicateur du renoncement aux soins. L'Onpes doit expertiser la notion de « besoins non satisfaits », voir dans quelle mesure

l'enquête SRCV permettrait de calculer un indicateur de renoncement aux soins et prendre éventuellement contact avec la direction de la sécurité sociale du ministère des Solidarités et de la santé, en charge des programmes de qualité et d'efficience (PQE) adossés au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Le taux de renoncement aux soins figurant parmi les indicateurs du PQE « Maladie », il serait intéressant de voir ce que la DSS compte faire.

- Part de ménages avec un taux d'effort net > 40% : il faut revenir à un indicateur sous conditions de ressources, tel que celui utilisé dans le rapport *Mal-logement, mal-logés*. Il serait bien de mettre en perspective l'indicateur portant sur les ménages à bas revenus avec l'indicateur sur les ménages à bas revenus et aux ressources modestes.

Il a été suggéré que le module « Accès aux droits fondamentaux » comporte de nouveaux indicateurs relatifs à :

- La précarité énergétique
 - Un indicateur de taux d'effort énergétique pour les 3 premiers déciles de revenus (TEE_3D) estimé annuellement par le CGDD à partir du modèle de micro-simulation Prometheus qui s'appuie sur des données de la statistique publique (Insee, ministère de la Transition écologique et solidaire, CEREN)
 - Un indicateur de froid ressenti, calculé par le médiateur national de l'énergie (MNE) mais non ciblé sur les bas revenus
 - La fracture numérique (équipement, capacité à l'utiliser, accès à Internet) : quelles sources mobiliser ? Une exploitation de l'enquête SRCV et un inventaire des sources statistiques doivent être réalisés par Anthony. Par ailleurs, Marion Travers, apprentie webmestre éditorial à l'Onpes, est chargée de recenser des sources associatives notamment à partir d'une veille documentaire sur le sujet.
 - L'invisibilité sociale : il serait intéressant de poser, chaque année, en face à face, les questions qui avaient été introduites par l'Onpes dans l'enquête du CREDOC « Conditions de vie et aspirations des Français » afin de produire un indicateur annuel
 - L'isolement relationnel : à expertiser
 - L'accès à la cantine scolaire : pistes à explorer du côté des travaux du HCFEA
 - La tension hors logement ordinaire : dans quelle mesure les données du Samusocial, du DALO ou de la DGCS permettraient de produire un indicateur ?
- **Inégalités, revenus et conditions de vie**
- Taux de pauvreté en conditions de vie / taux de pauvreté monétaire OU en conditions de vie : en attente de la refonte de SRCV

- Taux de pauvreté monétaire en emploi : il serait intéressant d'analyser plus finement la situation des indépendants car grandes disparités au sein de cette catégorie
- Taux de pauvreté monétaire pour les 5 départements les plus pauvres / les moins pauvres : il faudrait enrichir cette dimension territoriale, soit en complétant ces indicateurs par des indicateurs secondaires, soit en ajoutant de nouveaux indicateurs à partir des travaux des observatoires des territoires / de la politique de la ville du CGET
- Il a été suggéré d'introduire des indicateurs relatifs à la pauvreté subjective dans ce bloc thématique à partir des questions du Baromètre d'opinion de la DREES et de l'enquête du CREDOC. La pauvreté subjective pourrait également être éclairée par des indicateurs territoriaux.

○ Grande pauvreté

- Taux de pauvreté monétaire à 60% ET en conditions de vie : qui sont les ménages concernés ? S'agit-il des mêmes profils que les ménages situés sous le seuil à 40% du niveau de vie médian ? Ou s'agit-il des ménages en situation de pauvreté durable ?
- Taux de pauvreté monétaire persistante : conserve-t-on notre indicateur *ad hoc* ou lui préfère-t-on l'indicateur européen ? Quel recouplement éventuel entre les deux ?
- Le taux de pauvreté monétaire à 50% figurera désormais dans le bloc thématique « Grande pauvreté »
- Il faudrait trouver des indicateurs secondaires qui permettent de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse selon laquelle les personnes sous le seuil de pauvreté à 40% correspondent aux populations connues des CCAS et accueillies par les associations tandis que celles situées sous le seuil à 50% correspondent davantage aux bénéficiaires des minima sociaux et aux publics des CAF.
- Y-a-t-il d'autres indicateurs permettant d'éclairer la grande pauvreté ?

3. Planification des séances du sous-groupe « Indicateurs » de l'Onpes

Voir le projet d'agenda distribuée lors de la réunion du conseil du 7 février 2019.

ANNEXE N°3 – Relevé de décisions thématique sur l'enrichissement du tableau de bord d'indicateurs de l'Onpes : rappel des décisions approuvées par le Conseil de l'Onpes

1 - Programme de travail pluriannuel 2017-2020

Approuvé par le Conseil du 5 octobre 2017.

AXE Veille - page 21 du programme de travail pluriannuel 2017/2020 :

Amélioration et usage du tableau de bord de l'ONPES : l'ONPES devrait réfléchir à une amélioration de son tableau de bord pour une meilleure prise en compte des dimensions longitudinales et de rupture de la pauvreté (données pouvant être issues des outils associatifs).

L'Observatoire cherchera à s'investir également davantage dans la déclinaison territoriale des indicateurs de son tableau de bord notamment à partir des principales avancées de l'Insee (Filosofi, déclinaison territoriale des indicateurs de suivi du plan pauvreté) et de la Drees (Indicateurs sociaux départementaux, déclinaison territoriale des indicateurs de suivi du plan pauvreté).

Une évolution des modes de présentation du tableau de bord devait être mise à l'étude : évolution annuelle des indicateurs, évolution par rapport à l'année précédente, significativité des évolutions, moyenne européenne, présentation graphique, indicateurs infra-nationaux, articulation éventuelle avec les indicateurs socio-départementaux, accès aux données des études et tableaux de bord en ligne.

2 – Présentation des pistes de réflexion et relance du groupe de travail « indicateurs » piloté par Jean-Luc Outin

Approbation du conseil de l'Onpes du 5 juin 2018.

Mandat du Conseil pour poursuivre les travaux du groupe de travail « Indicateurs » piloté par Jean-Luc Outin et sur la base des pistes de réflexions présentées à cette séance du 5 juin 2018 (Annexe n°1).

3 – Rappel – propositions de nouveaux indicateurs au sein du tableau de bord de l'Onpes

3.1 – Invisibilité sociale

Recommandation du rapport Onpes 2016.

Rappel - Rapport Onpes 2016 *L'invisibilité sociale : une responsabilité collective* (page 155)

http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ONPES_2016_bd-2.pdf

[« Pour la part très modeste qui lui revient, l'ONPES compte enrichir son tableau de bord, en coopération avec tous ses partenaires, d'une mesure régulière (pas nécessairement annuelle) des conditions de vie et de bien-être, y compris le sentiment d'appartenance à la vie sociale, pour les populations dont les niveaux de vie se situent en dessous de celui des budgets de référence ».]



Cette recommandation a été reprise dans les pistes de réflexion pour poursuivre les travaux du groupe de travail « Indicateurs » (Annexe n°1).

3.2 – Isolement relationnel

Approbation du conseil de l'Onpes du 7 décembre 2017, consacré à l'isolement relationnel, pour suivre ce phénomène à partir d'un indicateur. Reprise dans les pistes de réflexion pour poursuivre les travaux du groupe de travail « Indicateurs » (Annexe n°1).

3.3 – Difficultés d'insertion professionnelle des jeunes

Approbation du conseil de l'Onpes du 5 juin 2018. Proposition reprise dans les pistes de réflexion pour poursuivre les travaux du groupe de travail « Indicateurs » (Annexe n°1). Mais désormais prévu pour remplacer l'indicateur relatif au taux de sorties précoces du système scolaire.

3.5 – Précarité énergétique

Approbation du conseil de l'Onpes du 5 juin 2018. Proposition reprise dans les pistes de réflexion pour poursuivre les travaux du groupe de travail « Indicateurs » (Annexe n°1).

3.6 – Pauvreté subjective

Nouvelle approbation du conseil de l'Onpes du 8 novembre 2018. Figurait déjà dans les pistes de réflexion pour poursuivre les travaux du groupe de travail « Indicateurs » (Annexe n°1).

3.4 – Accès à la cantine scolaire

Sur proposition du secrétariat général de l'Onpes pour approbation du conseil de l'Onpes qui se réunira le 7 février 2019.